Le Fabriqué en France : qu'est-ce que c'est ?

08/02/2024

Selon un sondage réalisé par OpinionWay pour la Chambre de commerce et d'industrie, 85 % des Français interrogés achètent du Fabriqué en France et 89 % souhaitent en consommer davantage. Parmi les raisons de cet attrait, 63 % déclarent consommer du « Made in France » pour soutenir les producteurs locaux, 56 % pour soutenir l'économie française et 47 % invoquent la qualité supérieure des produits. Tour d'horizon du Fabriqué en France !

©France Industrie

Le Fabriqué en France s'expose à l'Élysée

Pour sa quatrième édition, **la Grande Exposition du Fabriqué en France** se tiendra **au palais de l'Élysée** en juin 2024.

Initié par le Président de la République, ce rendez-vous annuel met à l'honneur les entreprises, les artisans, les producteurs et les industriels qui s'engagent pleinement dans la fabrication française.

Lors de l'**édition précédente**, la Grande Exposition du Fabriqué en France a mis à l'honneur 120 produits fabriqués en France.

Derrière le « Made in France », une industrie française dynamique

En France, **274 000 entreprises industrielles représentent 13 % du PIB français** et quelque **3,2 millions de salariés directs en 2021** .

Derrière ces chiffres se cachent de nombreuses filières industrielles, qui font face à des enjeux majeurs : **décarbonation**, innovation, export, formation et recrutement.

L'État engagé dans la relocalisation

Depuis 2017, le Gouvernement a mis en place des actions en faveur d'une production française résiliente, compétitive et décarbonée. Ces initiatives ont connu une accélération dès 2020 avec le **plan France Relance** dont un tiers du budget a été alloué à la (re)localisation. Cette dynamique initiée par la crise s'inscrit désormais sur la durée avec

France 2030 (54 milliards d'euros via des dispositifs nationaux et des dispositifs locaux) dont le volet territorialisé s'élève à 500 millions d'euros. Ce volet a pour objectif d'accompagner l'innovation des start-ups, PME, ETI ou organismes locaux notamment, sur tout le territoire national. Par ailleurs, la **loi Industrie verte**, adoptée en octobre 2023, vise à accélérer la réindustrialisation du pays et à faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe.

Un secteur qui recrute

L'industrie offre **de nombreuses perspectives d'emplois**, diversifiés et **ouverts à tous**, notamment pour les jeunes et les personnes en reconversion professionnelle, avec une rémunération en moyenne plus élevée que dans les autres secteurs en 2022 (+ 22 %).

De nombreuses entreprises industrielles sont aussi engagées en faveur de l'égalité femme-homme. À ce titre, le **collectif**

IndustriElles œuvre pour fédérer les femmes de l'industrie, valoriser le mentorat auprès de jeunes filles et de femmes, et regrouper toutes les organisations et initiatives existantes sur le sujet de la féminisation de l'industrie.

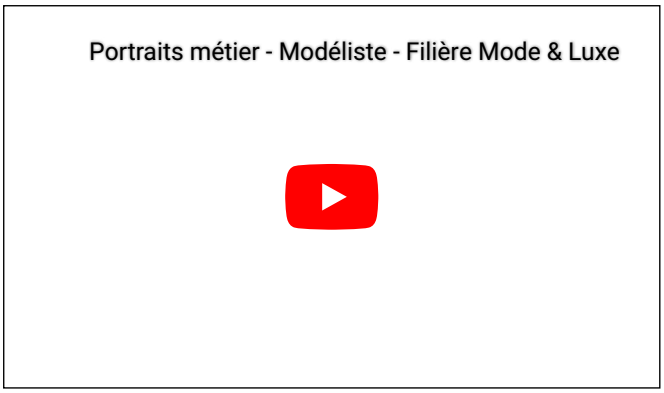

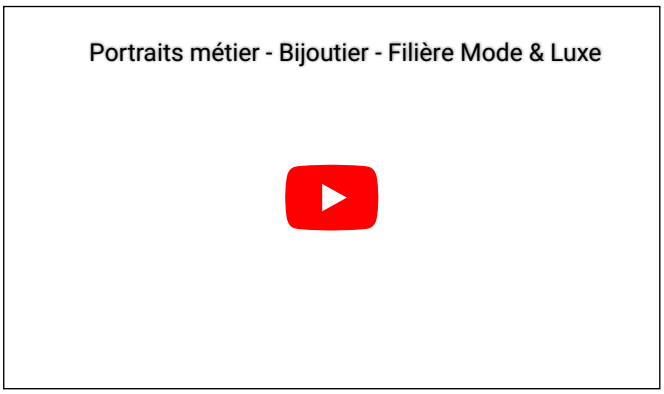

Un secteur à découvrir

Les entreprises industrielles cherchent aussi à faire découvrir leur savoir-faire **en développant des visites d'usines**, qui attirent toujours davantage les Français. Près de 3 500 entreprises ont ouvert leurs portes **en 2022.**

L'association « Entreprise et découverte » promeut ainsi le tourisme de savoir-faire afin de faire connaître la diversité des métiers et des produits des entreprises françaises. Pour connaître les sites ouverts à la visite, **rendez-vous sur son site**.

Le « Fabriqué in France » et la préservation des savoir-faire

L'industrie est souvent associée aux usines, aux machines et à la robotisation, mais elle suppose avant tout une grande maîtrise des savoir-faire. La sauvegarde de l'industrie permet également de préserver les emplois dans nos territoires.

Le label « Entreprise du patrimoine vivant » (EPV) et les indications géographiques (IG) pour les produits industriels et artisanaux distinguent des entreprises ou des produits aux savoir-faire d'excellence.

Particuliers : comment se renseigner ?

Par les contrôles qu'elles effectuent, la Direction générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) et la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) veille au bon respect des règles, pour garantir la confiance des consommateurs et protéger les entreprises qui respectent le cadre juridique.

En savoir plus : Acheter un produit « Fabriqué en France » : quelles garanties ?

Comment appliquer la mention « Fabriqué en France » sur ses produits ?

Pour les entreprises qui souhaiteraient bénéficier d'un accompagnement, afin de savoir si elles peuvent apposer légalement la mention « Fabriqué en France » sur leurs produits, la Direction générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) a mis en place une procédure permettant de solliciter gratuitement l'expertise de ses services :

l'Information sur le Made in France (IMF) .

En savoir plus : **« Fabriqué en France », « Produit en France » ou « Made in France » : comment utiliser ces mentions pour valoriser vos produits ? < https://www.economie.gouv.fr/entreprises/fabrique-france-produit-made-in-mention>**

Marquage, label : les règles du « Fabriqué en France »

Pour les **produits non-alimentaires**, les entreprises sont libres d'apposer la mention « Fabriqué en France » sur leurs produits. **Celles-ci doit pouvoir être justifiée et ne doit pas induire le consommateur en erreur** : les entreprises doivent respecter les règles de détermination de l'origine non préférentielle fixées par le Code des douanes de l'Union européenne.

Pour être porteur de la mention « Fabriqué en France », un produit manufacturé doit :

- être entièrement obtenu en France (tous les composants sont issus de France et toutes les étapes de fabrication ont lieu en France),
- ou avoir subi sa dernière transformation substantielle en France.

Pour les produits alimentaires, il existe des règles différentes. Pour certains produits, comme la viande ou les fruits et légumes, l'affichage de l'origine est obligatoire.

Par ailleurs, il existe également différents labels privés qui attestent d'une production en France (comme les labels **Origine France Garantie** < ou **France Terre Textile** <).

Retrouver plus de détail sur le Fabriqué en France sur le site de la direction générale des Entreprises <